

Prise de position de Mr Pierre-Alain Rumley, Ex Directeur de l'Office Fédéral du Développement territorial et chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel du 6 octobre 2016

Cher Monsieur,

Je me suis rendu sur place en ce début d'après-midi et je partage tout à fait votre avis : cette urbanisation est aberrante. Les accès sont catastrophiques ; c'est la nature et l'agriculture qui devraient primer.

En fonction de la LAT révisée, seuls des terrains proches des transports publics devraient être urbanisés, et selon une urbanisation compacte. Il faudrait un quartier dense, ce qui n'a pas de sens à cet endroit-là. D'ailleurs, tout le Nord de St-Blaise est plus que discutable. Il n'y a pas lieu de poursuivre de la même manière.

Donc je vous soutiens (moralement seulement, hélas) et vous pouvez le dire ou l'écrire.

La commune vous dira qu'elle a besoin de bons contribuables mais c'est un argument dépassé.

L'argument selon lequel il pourrait être nécessaire, en cas de dézonage, de payer aux propriétaires des indemnités pour expropriation matérielle est par contre à prendre au sérieux. Mais rien n'est certain dans ce cas, c'est le Tribunal fédéral qui décide in fine.

A vous de choisir votre stratégie mais je vous conseille de lancer une initiative communale.

Meilleures salutations

Pierre-Alain Rumley